



## Group Plus - Déplacements Professionnels

### 12 BONNES RAISONS D'OPTER POUR GROUP PLUS – DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

- 1. Tous les collaborateurs, sans limite d'âge, sont couverts** pour tous les déplacements professionnels avec un **plein par événement inégalé (terrestre et aérien – pour tout passager)**
- 2. Les garanties sont acquises 24 heures sur 24**, pendant les missions (**durée de la mission illimitée**).  
Les conjoints et enfants à charge accompagnant sont automatiquement assurés.
- 3. Les capitaux Décès et Invalidité Accidentels** sont librement déterminés par l'entreprise et sont majorés de 50% en cas d'attentat et d'acte de terrorisme.  
En cas de décès, des services d'aides dans les démarches administratives sont proposées.
- 4. Une indemnité Coma** en cas d'hospitalisation suite à un accident
- 5. Un Aménagement du domicile** : Service de conseil et d'aide, versement d'un capital complémentaire
- 6. Les Frais médicaux illimités l'étranger sont remboursés**, jusqu'à un an.
- 7. Les Frais médicaux en France après hospitalisation à l'étranger** pendant un mois après le retour.
- 8. Des Prestations d'assistance sanitaire, psychologique, administrative et des services adaptés.**
- 9. Un accompagnement lors de déplacements** : Annulation de voyage, Retard d'avion, Perte de bagages personnels et professionnels,
- 10. Un soutien pour le salarié et une sécurité pour l'entreprise** : Enlèvement, Evacuation politique, Frais de recherche et secours
- 11. Une gestion simplifiée** :  
Pas d'exclusion Risque de Guerre, Terrorisme, Nucléaire, Chimique et Biologique  
Pas de déclaration des voyages  
Garanties accordées à tout passager d'aéronefs
- 12. Réponses aux obligations prévues par les Conventions Collectives en complément** au régime de prévoyance de l'entreprise



## **Les garanties Group Plus** **Déplacements Professionnels**

| Nature des garanties ou prestations Group Plus – Déplacements Professionnels  | Montant maximum  | Territorialité |
|---|--|----------------|
| <b>PLEINS PAR EVENEMENT</b><br>Risques aériens<br>Risques terrestres  | 25 000 000 euros<br>50 000 000 euros   | Monde entier   |
| <b>DECES ACCIDENTEL</b><br><b>Garantie acquise exclusivement au collaborateur</b><br><i>Majoration du capital par enfant à charge (maximum 10% du capital de base)</i><br><i>Majoration du capital en cas d'attentat, acte de terrorisme, agression ou mouvement populaire.</i><br><i>Accompagnement psychologique et aides aux démarches administratives</i> | Capital déterminé par l'entreprise<br><br>5 000 euros<br>+50% du capital<br>Services   | Monde entier   |
| <b>INVALIDITE PERMANENTE ACCIDENTELLE</b> Barème Accident du travail<br><b>Garantie acquise exclusivement au collaborateur</b><br><i>Majoration du capital en cas d'attentat, acte de terrorisme, agression ou mouvement populaire.</i>   | Capital déterminé par l'entreprise<br><br>+50% du capital  | Monde entier   |
| <b>AMENAGEMENT DU DOMICILE</b><br><b>Garantie acquise exclusivement au collaborateur</b><br>Remboursement de dépenses d'aménagement du domicile si invalidité supérieure à 33%<br>Aménagements déterminés avec les conseils spécialisés du service d'assistance   | 10% du capital Invalidité accident<br>maximum 20 000 euros   | France         |
| <b>COMA PAR ACCIDENT</b><br><b>Garantie acquise exclusivement au collaborateur</b><br>Versement par jour à partir de 10 jours consécutifs de coma pendant maximum 365 jours   | 50 euros par jour  | Monde entier   |
| <b>FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER</b><br>Sans franchise – Règlement direct en cas d'hospitalisation  | illimité<br>durée maximum 365 jours  | A l'étranger   |
| <b>FRAIS MEDICAUX EN FRANCE SUITE A UNE HOSPITALISATION A L'ETRANGER</b><br>En complément de la Sécurité sociale ou de tout autre régime collectif  | 10 000 euros<br>limite 1 mois après le retour  | France         |
| <b>PERTE VOL ET DETERIORATION DE BAGAGES ET EQUIPEMENT PROFESSIONNEL</b><br>Sans franchise<br>Bagages de l'Assuré<br><b>Equipement professionnel de l'entreprise</b>  | 5 000 euros<br>2 000 euros   | Monde entier   |
| <b>PROTECT'MISSION</b><br>Garantie perte ou vol des Cartes assurées<br>Garantie perte ou vol des Clefs / Papiers / Maroquinerie<br>Garantie vol par Agression des espèces retirées<br>Garantie utilisation frauduleuse de la carte SIM par un tiers<br>Garantie détérioration des effets personnels de l'Assuré suite à agression                             | Par sinistre et par an<br>3 000 euros<br>500 / 300 / 30 euros<br>760 euros franchise 45 euros<br>300 euros<br>450 euros franchise 50 euros | Monde entier   |
| <b>RETARD DE BAGAGES</b> franchise par sinistre de plus de 24 heures  | 600 euros  | Monde entier   |
| <b>RETARD D'AVION</b> franchise par sinistre de plus de 4 heures  | 300 euros  | Monde entier   |
| <b>ANNULATION DE VOYAGE</b><br>Frais d'annulation ou de modification de vol avant le départ en cas de :<br>Décès ou hospitalisation de l'Assuré<br>Décès ou hospitalisation d'un collègue de travail, d'un membre de la famille<br>Convocation à un tribunal<br>Incendie à la résidence principale  | 5 000 euros  | Monde entier   |
| <b>FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS</b><br>Remboursement de frais de recherche et de secours portés par les autorités locales facturés à l'Assuré  | 20 000 euros   | Monde entier   |



## DEMANDE DE TARIFICATION

Raison sociale\*-----

Activité de la société\*-----

Adresse\*-----

Ville\*----- Code Postal\*-----

Téléphone----- Télécopie-----

Nom du courtier\*-----

Nom du contact chez le courtier\*-----

Email\* ----- Téléphone\*----- Télécopie-----

| INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE* |                |   |
|--|----------------|---|
| Catégorie de personnel                 | Effectif total | Nombre total de personnes se déplaçant par an en France ou à l'étranger |
| Dirigeants                             |                |   |
| Commerciaux                            |                |   |
| Autres                                 |                |   |
| Total                                  |                |   |

Principales destinations -----

### Capitaux Décès et Invalidité accidentels par personne

- 40 000 euros  
 80 000 euros  
 100 000 euros

- 160 000 euros  
 Autres                    euros  
 (capital minimum 10.000 euros)

L'entreprise est elle déjà assurée auprès de Chartis pour ce risque ?\*

oui                     non

Date et signature

\*informations obligatoires